



GRAND DOLE

Communauté d'agglomération

54, RUE ANDRE LEBON
BP 458 - 39109 DOLE CEDEX
Tél. : 03 84 79 78 40
Fax : 03 84 79 78 43
info@grand-dole.fr
www.grand-dole.fr

Référence

N°GD 69/10

Objet

Fonds de concours :
attribution d'un fonds
d'accessibilité aux
équipements structurants

Secrétaire de séance

Jean HUBERT

Rapporteur

Félix MACARD

Conseil Communautaire
24 juin 2010
Tavaux – 18h30

DELIBERATION

Nombre de conseillers en exercice : 97
Nombre de délégués titulaires ou suppléants présents : 71
Nombre de procurations : 11
Nombre de votants : 82
Date de la convocation : 14 juin 2010
Date de publication : 12 juillet 2010

Délégués présents (titulaires et éventuellement suppléants) : S. Boissard, J.L. Bouchard, D. Bernardin, T. Gauthray-Guyenet, B. Guerrin suppléé par P. Ponard, B. Chevaux, E. Tavernier, P. Vuitton, L. Goron-Chaniet, B. Negrello suppléé par C. Bardoux, P. Bussière, G. Fumey, P. Daubigney, D. Michaud suppléé par G. Laurent, G. Michaud suppléé par H. Millot, P. Blanchet suppléé par B. Robe, JF. Louvrier, C. Petiot, P. Monnet suppléé par J. Boissons, A. Albertini, J. Chevriaux suppléé par MR Guibelin, M. Giniès, C. Gras suppléé par F. Sion, C. Arnoud, D. Barbagelata, F. Barthoulot, M. Borneck, C. Bourgeois-République, , G. Card, C. Chalon, MA Chalumeaux, C. Quillet, C. Creuze, P. Epinat, JB Gagnoux, P. Genestier, A. Hamdaoui, R. Manière, P. Nasom, , C. Parent, M. Perrin, J. Petit, D. Sciquot-Berodier, JC Wambst, H. Prat, D. Chataignier, F. Macard, , B. Javourez, L. Bougaud, M. Huguenet, J. Thurel, M. Gauthier, P. Jacquot suppléé par J. Verdelet, A. Alonzo, , B. Bonnard-Ongenaed, F. Perchat, G. Maréchal, J. Hubert, JC Lambert, C. François, B. Monamy, M. Perron, G. Coutrot suppléé par E. Bourgeois, JM. Daubigney, A. Jordan, D. Rauch, M. Hoffmann, JF Dumont, S. Laroche, P. Bouvret-Maire, R. Belalia, F. David

Délégués absents ayant donné procuration : G. Fernoux-Coutenet à J. Hubert, JM. Diètre à JC. Lambert, R. Curly à JF. Dumont, J. Lombard à L. Bougaud, M. Richard à G. Maréchal, J. Drouhain à D. Rauch, P. Guibelin à D. Barbagelata, D. Clerc à G. Fumey, J. Rosat à P. Genestier, N. Abdelli à D. Sciquot-Bérodier, D. Chevalier à B. Chevaux

Délégués absents non suppléés et non représentés: C. Di Caro, G. Barbier, JP. Fichère, K. Mezerai, A. Courderot, G. Ginet, D. Ecarnot, P. Sautrey, M. Louvrier, M. Rigoulet, I. Nouvellon, T. Mader, J. Thurel

Relevant de la Compétence « Politique de la Ville », la mise en œuvre d'un fonds d'accessibilité aux équipements structurants du Grand Dole fait partie du projet d'agglomération, notamment dans le cadre de l'axe visant à assurer « une solidarité entre les communes et les habitants du territoire ».

Ce fonds est destiné à compenser en tout ou partie les déficits de fonctionnement engendrés par les équipements structurants des communes supportant des charges de centralité.

En effet, ces déficits de fonctionnement entraînent les communes membres concernées à proposer des tarifs différenciés en fonction de la provenance géographique des usagers. Cette situation provoque une inégalité de traitement entre les habitants de la Communauté d'Agglomération, et de fait une inégalité devant l'accès à ceux-ci.

Le but de ce fonds est, par le biais d'une compensation financière attribuée par la Communauté d'Agglomération, de permettre aux communes de ne pas instaurer ces tarifs différenciés entre les habitants du Grand Dole et les habitants des communes concernées.

La convention d'attribution mentionnera l'obligation pour les communes de pratiquer un tarif unique pour les ressortissants du Grand Dole.

Par ailleurs, suite à l'expérience de 2009, il sera proposé aux communes signataires de bien vouloir acter dans les conventions la gratuité accordée aux enfants fréquentant les Centre de loisirs gérés par le Grand Dole.

Ce fonds possède un caractère transitoire. Sa mise en œuvre devra être accompagnée d'une réflexion à terme sur un transfert des équipements concernés des communes vers l'intercommunalité.

En 2010 comme en 2009, le bureau communautaire propose que ce fonds s'applique sur les piscines, à savoir :

- Piscine « Barberousse » à Dole
- Aquaparc Isis à Dole
- Piscine municipale de Tavaux

Ce fonds d'accessibilité prendra la forme juridique d'une convention d'attribution de fonds de concours à passer d'une part avec la Commune de Dole, et d'autre part avec la Commune de Tavaux.

Une délibération concordante devra être adoptée par les deux communes concernées.

Sur le plan budgétaire, la Communauté d'Agglomération a prévu une ligne de 100 000 euros.

Pour 2009, la répartition proposée est issue d'un calcul mêlant déficit de chacune des structures sur les 3 dernières années, chiffres de fréquentation sur 3 ans et proportion des habitants ressortissants de la commune concernée, ressortissants du Grand Dole hors commune concernée, et ressortissants « hors Grand Dole ».

Ces calculs donnent les résultats suivants, sur une base d'un fonds abondé à hauteur de 100 000 euros :

- Dole / Aquaparc : 25 706 euros
- Dole / Piscine municipale : 60 200 euros
- Tavaux : piscine municipale : 14 094 euros

Après avoir délibéré, le conseil de communauté, moins 7 abstentions :

- SE PRONONCE FAVORABLEMENT sur l'attribution de ce fonds d'accessibilité,
- VALIDE l'attribution de fonds de concours pour les communes de Tavaux et Dole, pour respectivement 14 094 euros et 85 906 euros,
- AUTORISE monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération à signer les conventions correspondantes.
- DEMANDE aux Communes concernées de se prononcer sur cette question

Fait à Dole,
Le 24 juin 2010,
Le Président,